

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 mars 2023,
Le 3 mars deux mil vingt-trois, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HÉRIVEAUX,
Mme Brigitte GESLIN, Mme Martine RENIER, M. François GOLDWASSER, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, M.
Damien CHEHERE, Mme Frédérique MARCADET, M. Patrick PUIGRENIER, M. Fabrice DUCHÂTELET.

Etaient absents excusés : M. Jérôme LANDAIS, M. Antoine CHEVREUX, Mme Viviane MOLS

Étaient absents et représentés : M. Jean-Yves BACHELOT représenté par Mme Dominique de VALICOURT, Mme Cécile
LECOMTE représentée par Mme Brigitte GESLIN, Mme Elodie TRICOT représentée par M. Denis COCHET

Secrétaire de séance : Mme Frédérique MARCADET

DATE DE CONVOCATION : 27 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 13

Absents ayant donné procuration : 3

Délibération n° 2023/03/01

Acceptation d'un moyen de paiement – accueil périscolaire et centre de loisirs

Le Conseil Municipal,

Considérant la demande des parents au sujet de l'utilisation, comme moyen de paiement,
des chèques emplois services universels (CESU), créés dans le cadre de la politique conduite pour
favoriser les services à la personne,

Considérant que le CESU permet, entre autres, de régler les factures d'une prestation fournie
par un organisme agréé ou par une structure d'accueil collectif, notamment pour l'accueil
périscolaire et centre de loisirs en ce qui concerne la commune de SAINT-DENIS-D'ANJOU,

Considérant que les collectivités locales sont tout à fait habilitées à accepter ces CESU
préfinancés comme moyen de paiement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

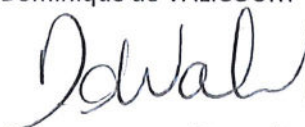
- Décide d'accepter les CESU préfinancés en qualité de titres de paiement pour l'accueil périscolaire et le centre de loisirs,
- Autorise la commune de SAINT-DENIS-D'ANJOU à s'affilier au centre de remboursement des CESU (CRCESU) et par la même à accepter les conditions juridiques et financières de remboursement.
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Dominique de VALICOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 mars 2023,
Le 3 mars deux mil vingt-trois, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HÉRIVEAUX,
Mme Brigitte GESLIN, Mme Martine RENIER, M. François GOLDWASSER, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, M.
Damien CHEHERE, Mme Frédérique MARCADET, M. Patrick PUIGRENIER, M. Fabrice DUCHÂTELET.

Étaient absents excusés : M. Jérôme LANDAIS, M. Antoine CHEVREUX, Mme Viviane MOLS

Étaient absents et représentés : M. Jean-Yves BACHELOT représenté par Mme Dominique de VALICOURT, Mme Cécile
LECOMTE représentée par Mme Brigitte GESLIN, Mme Elodie TRICOT représentée par M. Denis COCHET

Secrétaire de séance : Mme Frédérique MARCADET

DATE DE CONVOCATION : 27 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 13

Absents ayant donné procuration : 3

Délibération n° 2023/03/02

Remboursement d'une concession à Mme RENOULT Bernadette

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, que M. et Mme RENOULT Bernadette, sis 8 Allée des Tuffeaux 49330 CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE, ont fait l'acquisition le 1^{er} mars 2021, d'une concession dans le cimetière communal. M. RENOULT est décédé début janvier, et le jour de l'inhumation, le caveau était rempli d'eau, ce qui a fait que M. RENOULT n'a pu être inhumé dans cette concession. Compte tenu que c'était un weekend, et pas de retour de la mairie de SAINT-DENIS-D'ANJOU suite à l'appel téléphonique des Pompes Funèbres, la famille en accord avec les pompes funèbre ont pris la décision d'inhumer M. RENOULT au cimetière de CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE. Compte tenu des circonstances, Mme le Maire propose de rembourser à Mme RENOULT Bernadette, la somme de 100,71 €, correspondant à la concession 1045.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

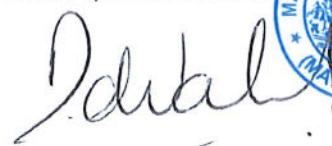
- Accepte de rembourser la concession 1045 d'un montant de 100,75 €, à Mme RENOULT Bernadette,
- Charge Mme le Maire d'émettre le mandat « titre annulé ».

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Dominique de VALICOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 mars 2023,
Le 3 mars deux mil vingt-trois, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HÉRIVEAUX,
Mme Brigitte GESLIN, Mme Martine RENIER, M. François GOLDWASSER, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, M.
Damien CHEHERE, Mme Frédérique MARCADET, M. Patrick PUIGRENIER, M. Fabrice DUCHÂTELET.

Étaient absents excusés : M. Jérôme LANDAIS, M. Antoine CHEVREUX, Mme Viviane MOLS

Étaient absents et représentés : M. Jean-Yves BACHELOT représenté par Mme Dominique de VALICOURT, Mme Cécile
LECOMTE représentée par Mme Brigitte GESLIN, Mme Elodie TRICOT représentée par M. Denis COCHET

Secrétaire de séance : Mme Frédérique MARCADET

DATE DE CONVOCATION : 27 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 13

Absents ayant donné procuration : 3

Délibération n° 2023/03/03

**Convention annuelle pour le fonctionnement et la gestion de la fourrière
départementale**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de signer une convention
annuelle pour le fonctionnement et la gestion de la Fourrière Départementale pour l'année 2023. Le
fonctionnement de la Fourrière Départementale, sise à Laval est confié à la SPA, qui par délégation
de Service en assure également la gestion.

En l'absence de convention dûment validée, la Fourrière Départementale se réserve le droit
de ne plus accueillir les animaux provenant de notre commune.

Le financement est assuré par les communes et est calculé de la façon suivante : 0.40 €
par habitant, soit pour St Denis d'Anjou un montant de 630.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

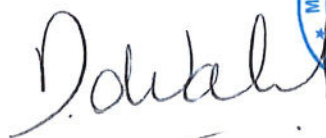
- Charge Madame le Maire de signer la convention annuelle pour le fonctionnement et la
gestion de la Fourrière Départementale pour l'année 2023
- Charge Madame le Maire de signer régler le mémoire dû.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Dominique de VALICOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 mars 2023,
Le 3 mars deux mil vingt-trois, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HÉRIVEAUX,
Mme Brigitte GESLIN, Mme Martine RENIER, M. François GOLDWASSER, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, M.
Damien CHEHERE, Mme Frédérique MARCADET, M. Patrick PUIGRENIER, M. Fabrice DUCHÂTELET.

Étaient absents excusés : M. Jérôme LANDAIS, M. Antoine CHEVREUX, Mme Viviane MOLS

Étaient absents et représentés : M. Jean-Yves BACHELOT représenté par Mme Dominique de VALICOURT, Mme Cécile
LECOMTE représentée par Mme Brigitte GESLIN, Mme Elodie TRICOT représentée par M. Denis COCHET

Secrétaire de séance : Mme Frédérique MARCADET

DATE DE CONVOCATION : 27 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 13

Absents ayant donné procuration : 3

Délibération n° 2023/03/04

Demande de soutien pour la gestion des populations de chats libres 30 Millions d'Amis

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2022, nous avons versé une subvention de 490 € à la Fondation 30 Millions d'Amis en partenariat avec à l'association Chat-O-Cats de Château-Gontier qui intervient pour la régulation de la population de chats errants sur la commune. Madame le Maire propose de renouveler la convention avec à la Fondation 30 Millions d'Amis sachant que celle-ci s'engage à verser la même somme, ce qui détermine le nombre de chats à stériliser et à tatouer.

Madame le Maire propose de verser une subvention de 490 € à la Fondation 30 millions d'amis, et de signer la convention pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

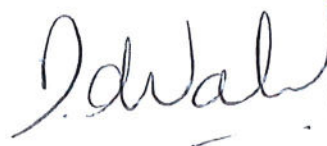
- Accepte de verser une participation de 490 € à la Fondation 30 millions d'amis,
- Charge Madame le Maire de signer la convention 2023.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Dominique de VALICOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 mars 2023,
Le 3 mars deux mil vingt-trois, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HÉRIVEAUX, Mme Brigitte GESLIN, Mme Martine RENIER, M. François GOLDWASSER, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, M. Damien CHEHERE, Mme Frédérique MARCADET, M. Patrick PUIGRENIER, M. Fabrice DUCHÂTELET.

Étaient absents excusés : M. Jérôme LANDAIS, M. Antoine CHEVREUX, Mme Viviane MOLS

Étaient absents et représentés : M. Jean-Yves BACHELOT représenté par Mme Dominique de VALICOURT, Mme Cécile LECOMTE représentée par Mme Brigitte GESLIN, Mme Elodie TRICOT représentée par M. Denis COCHET

Secrétaire de séance : Mme Frédérique MARCADET

DATE DE CONVOCATION : 27 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 13

Absents ayant donné procuration : 3

Délibération n° 2023/03/05

Proposition de mission de maîtrise d'œuvre de la maison canoniale

Madame le Maire, rappelle au Conseil Municipal que le fronton de la maison canoniale est tombé lors de la tempête du 14 octobre 2019. Pour nous accompagner dans ce dossier, nous avons demandé à M. COHIN Laurent, architecte du patrimoine. M. COHIN Laurent, s'est intéressé à ce bâtiment et a constaté divers problèmes entre autres sur la partie non rénovée (angle Grande Rue – Rue de Morannes).

Madame le Maire, lui a demandé de nous proposer une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux suivants : toitures et façades angle Grande Rue et rue de Morannes (et menuiseries), cour arrière pour le fronton en pierre, et la pose d'un dispositif anti volatil, et celle-ci s'élève donc à 22 000.00 € HT (rémunération au pourcentage, sur la base d'un montant provisionnel de travaux de 200 000.00 € HT, rémunération 11 %). Pour l'année 2023, Mme le Maire propose de faire la réparation du fronton et le changement des menuiseries. Ces travaux pourraient être subventionnés par la DRAC à hauteur de 40 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

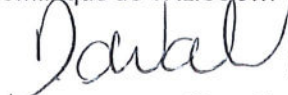
- Accepte la proposition de mission de maîtrise d'œuvre de la maison canoniale présentée par M. COHIN Laurent, d'un montant de 22 000.00 € HT,
- Sollicite la subvention de la DRAC,
- Prends note que pour 2023, sont prévus les travaux de réparation du fronton et des menuiseries,
- Charge Madame le Maire de signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier,

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Dominique de VALICOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 mars 2023,
Le 3 mars deux mil vingt-trois, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNULT, M. Raymond HÉRIVEAUX,
Mme Brigitte GESLIN, Mme Martine RENIER, M. François GOLDWASSER, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, M.
Damien CHEHERE, Mme Frédérique MARCADET, M. Patrick PUIGRENIER, M. Fabrice DUCHÂTELET.

Étaient absents excusés : M. Jérôme LANDAIS, M. Antoine CHEVREUX, Mme Viviane MOLS

Étaient absents et représentés : M. Jean-Yves BACHELOT représenté par Mme Dominique de VALICOURT, Mme Cécile
LECOMTE représentée par Mme Brigitte GESLIN, Mme Elodie TRICOT représentée par M. Denis COCHET

Secrétaire de séance : Mme Frédérique MARCADET

DATE DE CONVOCATION : 27 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 13

Absents ayant donné procuration : 3

Délibération n° 2023/03/06

Installation classée pour la protection de l'environnement
Mise à jour du plan d'épandage des digestats de l'unité de méthanisation exploité par
la Société BIOGAZ

Après présentation par Madame le Maire, du dossier de mise à jour du plan d'épandage des
digestats de l'unité de méthanisation exploité par la Société BIOGAZ, qui concerne quelques
parcelles sur la commune,

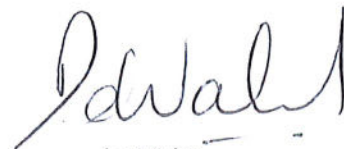
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Emet un avis favorable pour la mise à jour de ce plan d'épandage.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,



Le Maire,
Dominique de VALICOURT

